

LE COÛT COMMUNAL DE LA CRISE COVID

En 2021, le Ministre Clerfayt en charge des pouvoirs locaux commandait une étude pour estimer l'impact sur les finances communales de la crise Covid. Ses grandes conclusions ont été présentées au Parlement bruxellois le 11 janvier dernier¹.

Mené en 2021, l'analyse s'est basée sur les comptes de 2020. Pour l'année 2021, il a fallu travailler avec les budgets.

Le résultat de l'exercice propre s'élève à -71.676.660€. En neutralisant l'impact Covid, le résultat s'élèverait à +8,5 millions d'euros hors crise.

Impact sur le résultat de l'exercice propre sur base des comptes 2020²

Impact sur le résultat cumulé sur base des comptes 2020

Le résultat cumulé de l'ensemble des 19 communes est de +159 millions d'euros.

Le coût de la crise sanitaire en 2020 est estimé à 80 millions d'euros.

Le résultat cumulé hors crise sanitaire serait de +239.366.446€

Comptes 2020	Résultat cumulé	Résultat cumulé + réserves ordinaires
Anderlecht	7.526.225	13.979.311
Audergem	400.313	15.145.187
Berchem Ste-Agathe	-3.271.233	-3.271.233
Bruxelles	22.075.295	46.135.295
Etterbeek	34.075.748	35.488.034
Evere	-1.537.927	-1.141.261
Forest	1.529.934	9.003.862
Ganshoren	3.194.030	8.488.174
Ixelles	25.175.343	29.802.032
Jette	3.787.326	5.554.746
Koekelberg	12.417.112	12.478.071
Molenbeek St-Jean	-1.873.886	13.078.064
Saint-Gilles	9.541.828	13.936.068
Saint Josse*	1.666.494	2.786.228
Schaerbeek	202.718	2.346.292
Uccle	11.855.913	11.855.913
Watermael Boitsfort	15.879.762	18.088.215
Woluwe St-Lambert	9.822.805	13.722.805
Woluwe St-Pierre	6.744.278	16.944.006
TOTAL	159.212.078	264.419.806
TOTAL hors Bruxelles	137.136.783	218.284.512
<i>En déficit</i>	<i>3</i>	<i>2</i>

- À rédaction, l'étude dont il est question dans cet article n'a pas été autrement publiée... sauf via un article de la Libre Belgique du 7 février.
À noter cependant que le Focus n°9 publié par BPL indiquait en préambule, page 4, que « l'impact de la crise sanitaire fera l'objet d'un rapport distinct ».
- Comptes 2020 des communes à l'exception de Saint-Josse

* Budget 2020

Budget indexé 2021	Résultat cumulé	Résultat cumulé + réserves ordinaires
Anderlecht	7.962.847	12.582.911
Auderghem	1.000	15.276.145
Berchem Ste-Agathe	-1.712.278	-1.712.278
Bruxelles	-2.358.970	12.473.030
Etterbeek	32.325.446	33.737.732
Evere	-62.374	34.292
Forest	3.077.913	9.392.133
Ganshoren	2.347.443	7.641.587
Ixelles	27.419.817	33.274.020
Jette	2.277.734	3.255.341
Koekelberg	9.375.387	9.436.346
Molenbeek	2.219.477	9.018.671
Saint-Gilles	6.004.233	9.953.139
Saint-Josse	2.004.895	3.606.668
Schaerbeek	-4.675.720	3.902
Uccle	10.050.075	10.050.075
Watermael-Boitsfort	5.822.081	7.719.806
Woluwe St-Lambert	9.577.045	13.477.045
Woluwe St-Pierre	4.964.086	14.823.802
TOTAL	116.620.135	204.044.367
TOTAL hors Bxl	118.979.105	191.571.337
<i>En déficit</i>	<i>4</i>	<i>1</i>

Résultat cumulé complété par les réserves ordinaires pour 2020 par commune

Trois communes présentent un déficit dans le résultat cumulé (Berchem, Evere et Molenbeek), dont deux (Berchem et Evere) ne disposent pas de réserves suffisantes pour assurer un équilibre dans le résultat cumulé additionné des réserves ordinaires.

Impact sur le résultat de l'exercice propre sur base des budgets 2021

Le coût de la crise sanitaire en 2021 est estimé à 34.294.125,61€.

Le résultat de l'exercice propre s'élève à -31.758.484,16€. En neutralisant l'impact Covid, ce résultat s'élèverait à 2.535.641,45€ hors crise sanitaire.

Impact sur le résultat cumulé sur base des budgets 2021

Le résultat cumulé de l'ensemble des 19 communes est de +116.620.135€.

Le résultat cumulé hors crise sanitaire serait de +150.914.260,22€

Résultat cumulé additionné des réserves ordinaires en 2021 par commune, en euros

Une seule commune ne dispose pas de réserves suffisantes pour atteindre l'équilibre au niveau du résultat cumulé additionné des réserves ordinaires (Berchem-Sainte-Agathe).

Trois autres communes (Bruxelles, Evere et Schaerbeek) connaissent un déficit au résultat

cumulé mais disposent de réserves suffisantes pour couvrir ce déficit.

Impact total par habitant en 2020 par commune

L'impact par habitant pour les 19 communes est de 66 € en 2020.

Certaines municipalités subissent un impact plus important par habitant. C'est le cas de Saint-Josse (151 €/résident) et de Bruxelles-Ville (144 €/résident).

Koekelberg semble être la commune la moins touchée (17€/habitant).

Impact total par habitant en 2021 par commune

Au niveau des 19 communes, l'impact par habitant est de 28€. Il est beaucoup moins élevé que l'année précédente (66€).

Les communes de Saint-Gilles, Bruxelles, Anderlecht et Ixelles se situent nettement au-dessus de l'impact total.

Le quatuor Koekelberg, Uccle, Evere et Forest ferme la marche.

Evolution de l'impact sur les recettes et dépenses entre 2020 et 2021

L'impact de la crise sanitaire sur les finances communales est fortement réduit entre 2020 (80 millions d'euros) et 2021 (34 millions d'euros)

Evolution de l'impact sur les recettes et dépenses entre 2020 et 2021

Les recettes communales ont été lourdement impactées en 2020 (54 millions d'euros) tandis qu'elles sont beaucoup moins touchées en 2021 (3,93 millions d'euros).

Quant aux dépenses, l'impact augmente de 19% en 2021 par rapport à 2020 (soit une augmentation de 4,9 millions d'euros)

Évolution de l'impact sur les recettes par catégorie, entre 2020 et 2021

En 2020, la crise sanitaire a eu un impact significatif sur les recettes de performance (crèches, éducation, loyers, etc.) et les recettes de transfert (principalement les impôts).

En 2021, l'impact sur les recettes de performance sera moins important, tandis que les recettes de transfert devraient connaître

Impact total par habitant en 2020 par commune	Population au 1 ^{er} janvier 2020	Impact total 2020	Impact par habitant	Impact total 2021	Impact par habitant
Anderlecht	120.887	4.565.878	37,77 €	5.677.831	46,97 €
Auderghem	34.404	2.339.510	68,00 €	626.792	18,22 €
Berchem Ste-Agathe	25.502	825.174	32,36 €	795.865	31,21 €
Bruxelles	185.103	26.701.947	144,25 €	10.254.898	55,40 €
Etterbeek	48.473	2.522.098	52,03 €	717.344	14,80 €
Evere	42.656	3.198.719	74,99 €	211.360	4,95 €
Forest	56.581	1.836.749	32,46 €	238.508	4,22 €
Ganshoren	25.234	1.043.164	41,34 €	462.865	18,34 €
Ixelles	87.632	6.564.592	74,91 €	3.696.835	42,19 €
Jette	52.728	1.831.633	34,74 €	699.278	13,26 €
Koekelberg	21.959	364.611	16,60 €	173.119	7,88 €
Molenbeek	97.979	2.617.870	26,72 €	1.596.326	16,29 €
Saint-Gilles	49.678	3.689.492	74,27 €	2.841.222	57,19 €
Saint-Josse	27.497	4.159.376	151,27 €	728.209	26,48 €
Schaerbeek	132.799	6.581.698	49,56 €	1.471.339	11,08 €
Uccle	83.980	3.719.333	44,29 €	483.076	5,75 €
Watermael-Boitsfort	25.332	695.062	27,44 €	763.609	30,14 €
Woluwe St-Lambert	57.712	3.339.396	57,86 €	1.704.747	29,54 €
Woluwe St-Pierre	42.119	3.558.067	84,48 €	1.150.902	27,33 €
TOTAL	1.218.255	80.154.369	65,79 €	34.294.126	28,15 €
TOTAL hors Bxl	1.033.152	53.452.422	51,74 €	24.039.227	23,27 €

une augmentation globale (en particulier celles liées à la crise)

Evolution de l'impact sur les dépenses par catégorie, entre 2020 et 2021

Sur la période 2020-2021, les **transferts** sont les dépenses les plus touchées. Les transferts incluent les divers subsides octroyés par les communes ainsi que les dotations aux CPAS et aux Zones de police.

Cet impact sur les dépenses de transferts évolue à la baisse en 2021 (-5,9 millions d'euros, soit -32%).

L'impact sur les dépenses de personnel et sur les frais de fonctionnement est moindre en 2020. Ces dépenses connaissent une forte augmentation en 2021.



CONCLUSION - QU'EN RETENIR ?

La crise Covid a engendré pour 80 millions d'euros de coûts dans les communes pour la seule année 2020. En 2021, l'ardoise augmente de 35 millions supplémentaires. Et sachant que les réserves cumulées des 19 communes se montaient, avant crise, à 250 millions d'euros, on voit bien que cette crise en a englouti pas loin de la moitié en seulement deux ans. De manière plus précise, ce sont surtout les communes de Berchem Sainte-Agathe, Evere, Schaerbeek ainsi que la Ville de Bruxelles qui ont été les plus impactées.

Le cabinet du ministre nous a confirmé que la Région se portera au soutien des communes, même si les formes de ce dernier n'ont pas encore été déterminées.

> Plus d'info

L'étude a été présentée lors de l'intervention du Ministre Clerfayt à la Commission des Affaires intérieures tenue le 11 janvier 2022. Cette session est disponible sur le [canal Youtube du Parlement bruxellois](#). L'étude est présentée à partir de 1h56'. Elle est précédée de la présentation du [Focus n°9](#) publié par BPL

LES RECETTES ET DÉPENSES ORDINAIRES DES COMMUNES



Le 9^e Focus publié fin 2021 par Bruxelles Pouvoirs locaux vise à dégager les principales tendances observables au niveau des recettes de l'exercice propre du service ordinaire des dix-neuf communes de la Région de Bruxelles-Capitale sur la période 2016 à 2020. L'analyse permet d'envisager les évolutions des recettes en termes absolus dans leur ensemble, des différentes grandes catégories de recettes (prestations, transferts et dette) et des principales recettes des communes en particulier (taxes additionnelles au précompte immobilier et à l'impôt des personnes physiques, dotations régionales et fiscalité communale). On y compare également différentes recettes communales par habitant afin de neutraliser les effets importants que peuvent avoir les disparités de population sur les niveaux et les évolutions. En ce qui concerne les recettes issues des taxes additionnelles, les recettes sont ramenées au taux régional afin d'exclure les effets inhérents à l'hétérogénéité des taux et de leurs évolutions. Afin de permettre une mise en perspective des constats effectués concernant les recettes, une analyse succincte des dépenses de l'exercice propre du service ordinaire ainsi que des

résultats est effectuée. Cette approche permet d'élargir l'analyse en tirant des conclusions au sujet des recettes des communes en envisageant également leurs liens intrinsèques avec leurs besoins dont découlent les dépenses et finalement la santé financière globale que ce Focus aborde par le biais de l'évolution du résultat de l'exercice propre par habitant et du résultat cumulé additionné des réserves.

LES MESSAGES CLÉS

À l'exercice propre, les dix-neuf communes totalisent 2,4 milliards d'euros et 2.000 euros (1.690 euros hors Ville de Bruxelles) par habitant de recettes.

Les recettes des dix-neuf communes ont connu une progression deux fois supérieure à la croissance moyenne de l'inflation.

Les recettes de transferts (taxes, subsides, dotation générale aux communes etc.) représentent de loin la source de financement principale des communes (90% en 2019).

Les recettes relatives aux additionnels au précompte immobilier, première source de recettes pour les communes, ont connu une croissance importante alors que la part de la fiscalité communale tend à diminuer. Le nombre des additionnels au précompte immobilier a progressé en moyenne de 1,1% par an. Le rythme de ces rentrées peut s'avérer difficilement prévisible.

La part du rendement de l'impôt des personnes physiques a tendance à s'amenuiser sur le long terme dans un contexte de dégradation graduelle des revenus des Bruxellois au cours des dix dernières années et d'une politique délibérée de réduction des taux de la part de certaines communes. Le rythme de ces recettes est assez erratique. Le taux des additionnels a baissé en moyenne de 0,8% par an au profit d'une augmentation des recettes additionnelles sur le PRI pour certaines communes.

Les recettes de prestations (services prestés par la commune) et de dette (dividendes), de même que les dotations régionales occupent une part relativement stable des recettes.

L'analyse des différents types de recettes permet de conclure que la part de ces différentes recettes dans les recettes globales varie de manière significative d'une commune à l'autre.

Un niveau de recettes comparable peut cacher des réalités très diversifiées en termes de pression fiscale sur la population en raison des structures socio-économiques très contrastées au sein de la population bruxelloise et d'un niveau de recettes intrinsèques (recettes totales-dotations) par habitant très disparate entre communes.

L'analyse des recettes communales par habitant et par cluster témoigne d'une certaine homogénéité des évolutions marquées par une progression relativement constante. En revanche, lorsque l'on analyse les évolutions des recettes de manière détaillée, on constate des profils hétérogènes.

Étant donné la marge des recettes intrinsèques des communes (recettes totales-dotations), certaines d'entre elles aux profils socio-économiques induisant des besoins plus importants ont fixé des nombres d'additionnels au précompte immobilier nettement au-dessus de la moyenne étant donné leurs niveaux de recettes inférieurs à la moyenne régionale. Pour faire face à leurs défis, une majorité de ces communes ont d'ailleurs augmenté leurs nombres d'additionnels malgré le niveau déjà très élevé, ce qui accroît la pression fiscale sur la population. Au contraire, grâce à un niveau de recettes intrinsèquement élevé, d'autres communes disposent d'un niveau de recettes nettement supérieur à la moyenne malgré une pression fiscale nettement moindre.

Pour atteindre l'objectif d'une fiscalité sur les entreprises plus stable, simplifiée et mieux harmonisée, tout en respectant l'autonomie fiscale des communes, la Région est intervenue par la voie de la contractualisation, grâce à une ordonnance du 19 juillet 2007 visant à associer les communes dans le développement économique de la Région de Bruxelles-Capitale. Cette harmonisation a contribué à stabiliser l'évolution de la fiscalité sur les entreprises.

Les taxes affectant les entreprises occupent une proportion essentielle des recettes issues de la fiscalité communale propre. Parmi ces dernières, la taxe sur les surfaces de bureau est la principale source de recettes (50%). Il est délicat de comparer les communes étant donné la diversité constatée en ce qui concerne l'assiette de la taxe, de la base imposable, du taux d'imposition et des exonérations. Ces éléments, liés à la structure socio-économique des communes, résultent de leur autonomie fiscale. À titre d'exemple, 50% des surfaces de bureau de la région se concentrent sur la Ville de Bruxelles pour une superficie représentant 20% de la superficie totale.

Une révision des critères et des pondérations de la Dotation Générale aux Communes est intervenue en 2017 afin de permettre une plus grande solidarité réciproque des pouvoirs locaux. La Région a refinancé la dotation générale (renforcement de l'enveloppe de 30 millions d'euros) et a appliqué de nouveaux critères de répartition adaptés au contexte propre à une grande ville, comme notamment le risque de pauvreté. Les critères de répartition de la nouvelle dotation accroissent les différences entre les communes afin de pouvoir donner encore davantage de moyens aux communes qui font face aux principaux défis.

Les recettes par habitant des communes de la première couronne et de la Ville de Bruxelles se situent à un niveau plus élevé de même que les dépenses par habitant dans la mesure où leur marge intrinsèques de recettes leur permet un niveau de dépenses plus élevé.

Les dépenses ont connu une croissance annuelle moyenne légèrement supérieure à celle des recettes.

Les dépenses de personnel représentent de loin le poste le plus important.

À l'instar de l'évolution des recettes dans leur ensemble, l'analyse de l'évolution des dépenses par commune témoigne d'une certaine homogénéité mais présentent des profils hétérogènes lorsque l'on analyse les dépenses de manière détaillée.

L'analyse des résultats de l'exercice propre par habitant permet une analyse comparée des recettes et des dépenses en complément de l'analyse des recettes.

Parmi les communes bruxelloises, cinq d'entre elles (Berchem-Sainte-Agathe, Bruxelles, Evere, Forest et Saint-Josse) affichent un résultat à l'exercice propre par habitant en déficit au moins à trois reprises sur la période 2016 à 2020. Parmi celles-ci, deux communes font partie du cluster des communes résidentielles du Nord-Ouest.

Les communes sont parvenues à enrayer l'érosion graduelle constatée par le passé et affichent un résultat cumulé additionné des réserves ordinaires en progression constante entre 2016 et 2018. Les actions entreprises par la Région pour soutenir les finances communales semblent produire des résultats.

Berchem-Sainte-Agathe est la commune dont la situation budgétaire semble la plus préoccupante, étant la seule commune dont le résultat cumulé additionné des réserves est en mali à deux reprises durant la période étudiée (entre 2016 et 2020).

« **Les recettes et dépenses ordinaires des communes** », Focus n°9, BPL, 11/2021, 98 pages, disponible sur www.pouvoirs-locaux.brussels